

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 19 avril et 28 juillet 1966) ENTRE LE GOUVERNEMENT  
CANADIEN ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCER-  
NANT LE PRÊT PAR LES ÉTATS-UNIS D'UN MATÉRIEL LORAN-A S'AJOUTANT  
À CELUI PRÊTÉ AUX TERMES DE L'ACCORD DU 8 JUIN 1965.

I

Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada  
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 19 avril 1966

N° 353

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre nos deux Gouvernements  
effectué par un Échange de Notes en date des 7 et 8 juin 1965<sup>(1)</sup> et concernant le  
prêt par la Coast Guard (Garde côtière) des États-Unis d'un matériel d'aide  
à long rayon à la navigation (LORAN-A) au Ministère des Transports du  
Canada, pour servir aux stations canadiennes LORAN-A.

La Coast Guard des États-Unis est disposée à fournir maintenant le  
matériel supplémentaire suivant, que le Ministère des Transports du Canada  
accepterait, à ce que je crois savoir, en vue d'une plus grande modernisation  
des stations LORAN-A dont il s'agit, dans le cadre des ententes et conditions  
énoncées par l'Accord de 1965 précité:

Douze (12) synchronisateurs automatiques (SN-108).

Si le Gouvernement canadien juge acceptable ce qui précède, j'ai l'hon-  
neur de vous proposer que la présente Note et la réponse de Votre Excellence à  
cet effet constituent entre nos deux Gouvernements un accord complémentaire  
sur le sujet, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et restera en  
vigueur pendant la durée de l'Accord originel de 1965 précité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances réitérées de ma  
considération très distinguée.

Le Chargé d'affaires ad interim,  
JOSEPH W. SCOTT

L'honorable Paul Martin  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
OTTAWA

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités N° 8.